

# L'ARC EN CIEL

"Je mets mon arc dans les nuages,  
il sera le signe de l'alliance entre moi et la terre". (Genèse 9 : 13)

## Septembre 2015

A notre sommaire :

- 01 Bonjour Florence...
- 02 Culte de départ de Paolo
- 03 Agenda
- 04 Rencontres du jeudi / Lectures bibliques
- 05 Dossier décision synodale 1
- 06 Dossier décision synodale 2
- 07 Dossier décision synodale 2 (suite)
- 08 Colline / Cours de théologie
- 09 Mission : Arménie
- 10 Poème

### N° 403 - Bulletin mensuel de l'Eglise Protestante Unie de Cannes

TEMPLE : 7, rue Notre Dame - 06400 Cannes (culte le dimanche à 10 h 15)

Adresse postale : La Colline - 9, rue de la Croix - 06400 Cannes

Tél. : 09.51.77.47.11 (attention nouveau numéro !)

arcenciel.cannes@gmail.com - www.protestants-cannes.org



Ce numéro d'Arc-en-Ciel vous paraîtra bien particulier. Il est en effet orienté sur la décision synodale de Sète (17 mai 2015) qui donne la possibilité, sous plusieurs conditions, de bénir des couples homosexuels mariés. En effet, lors de la Fête d'été de l'Eglise, plusieurs membres de notre Eglise ont interpellé les membres du Conseil presbytéral sur cette décision et ont souhaité s'exprimer sur cette question. Dès lors il a été décidé de tenir une réunion d'information-débat sur la manière dont, à Cannes, nous recevons cette décision. Cette réunion aura lieu au temple, le dimanche 13 septembre 2015 à 14 h 30 : voir l'agenda. Afin que vous vous forgiez une opinion documentée, le Comité de rédaction vous propose dans ce numéro le texte intégral de ladite décision, précédée de la lettre d'accompagnement du Pasteur Laurent Schlumberger, Président de l'Eglise protestante unie de France (19 mai).

Nous vous indiquons les liens avec d'autres documents :

- la déclaration du Conseil de la Fédération protestante de France « Notre diversité fait notre richesse et constitue un défi » (20 juin),
- la décision de Belleville,
- la déclaration aux instances nationales, signée de 51 pasteurs (15 juin),
- « l'épître à une conscience inquiète » du Pasteur Thibaut Delaruelle (Nice, 4 juin).

Bonne lecture et bonne préparation. Le Comité de rédaction

N. B. : Les personnes qui ne disposent pas d'internet peuvent demander des copies de ces documents qui leur seront remises au temple.

## Bonjour Florence...

Avant l'été nous disions au-revoir à Paolo. Et maintenant voici qu'arrive, dès le 20 septembre la Pasteure Florence Couprie que certains connaissent déjà puisqu'elle était enfant à Cannes. A la retraite, comme beaucoup de retraités, elle a de nombreux engagements : ce sera donc un « intérim intermittent » ! Son programme cannois est lourd car le Conseil a concentré plusieurs activités sur ses périodes d'accompagnement dans notre église. De plus un autre pasteur va venir nous conforter sur de courtes périodes en octobre et décembre ; il s'agit du Pasteur Denis Rafinesque pour... un intérim dans l'intérim !



Bonjour, mon nom est peut-être familier aux oreilles de quelques-uns d'entre vous, et sans doute inconnu de tous les autres : Florence Couprie.

Je suis pasteur de l'EPUDf depuis 2001, retraitée depuis 2013. Pourquoi me connaîtrez-vous? Car j'ai habité Cannes et fréquenté la paroisse de 1956 à 1976 – date à laquelle j'ai quitté Cannes pour enseigner à Annecy (les mathématiques). Mais mes parents y ont séjourné jusqu'en 2001 et j'y passais tous mes étés (les enseignants sont en congé, l'été). Ceux-ci étaient assez engagés dans la vie de la paroisse cannoise. Papa est décédé, voici bientôt trois ans, maman est dans une maison de retraite médicalisée en Haute-Savoie. J'ai été prédicateur laïque, catéchète et membre du CP du temps du pasteur Michel North, puis j'ai prêché quelques fois à Cannes, l'été, alors que j'étais en congé; du temps de mes études de théologie (Paris, entre 1995 et 2001). Pasteure dans le Jura, l'Allier et à Saint-

Maur des Fossés, maintenant je profite du temps de la retraite pour répondre à des sollicitations telles que celles du CP de Cannes : venir aider ponctuellement au ministère des églises locales. Membre du comité directeur de l'ACAT, pendant longtemps active à Evangile et Liberté... ce sont d'autres engagements. Je passerai une dizaine de jours par mois à Cannes, animerai deux études bibliques, rendrai visite aux divers groupes existants, animerai deux cultes, assisterai aux séances de CP et répondrai aux demandes de visites. Ceci est la base envisagée, à laquelle d'autres activités pourront éventuellement s'ajouter. Bien sûr, il me faudra un véhicule – je ne suis pas assez sportive pour assumer tout ceci à pied ! Je me réjouis de retrouver cette paroisse, et cette ville de Cannes et en remercie son Conseil Presbytéral, et la Région qui a manifesté son accord.

Florence Couprie

## Culte de départ de Paolo

Les images parlent d'elles mêmes... Oui ! Oui ! Mais... elles ne nous disent pas tout ! Qu'est-ce que les images ne nous disent pas ? La chaleur, la longueur...

La chaleur de cette assemblée nombreuse, variée, diverse. La chaleur de cet "au revoir" à celui qui a été notre pasteur depuis 2007, Paolo Morlacchetti, qui a su se faire apprécier, aimer. Pas du tout triste donc cet "au revoir". (Savoir qu'il ne part pas très loin y est peut-être aussi pour quelque chose...) La chaleur aussi de la température. Reporté à 15 h. pour que les ministres d'ailleurs ou d'autres cultes puissent être présents – et ils l'étaient ! - ce culte s'est donc fait à l'heure la plus chaude d'une journée qui, si elle n'a pas été la plus chaude de cet été, a déjà paru très chaude parce que c'était une des premières. Chaud ! Chaud !

Bizarrement, lors du pot amical qui a suivi, boissons sucrées ou alcoolisées ont été boudées. Tous réclamaient : De l'eau ! De l'eau !

La source étant intarissable - miracle du robinet - les langues se sont déliées, la réunion se prolongeait : on ne voulait plus se quitter. Encore un petit mot – écrit sur la grande feuille décorée voulue par Paolo - pour « rester »...Et voilà !

Inès et Paolo : Ciao ! Ciao !

Anne-Marie Lutz



# Agenda de septembre 2015

Site internet de la paroisse :

[www.protestants-cannes.org](http://www.protestants-cannes.org)

## Intérim pastoral et visites

> Florence Couprie nous accompagne du 20 au 27 septembre.

> Demande de visites : 09.51.77.47.11 avant le 20 si possible.

## Cultes

- Tous les dimanches au temple à 10 h 15 (y compris le 27) avec Sainte Cène les 6 et 20 septembre.

## Maison de retraite des Bougainvillées

- Culte tous les jeudis à 11 h et étude biblique le vendredi 4 à 11 h, animés alternativement par l'Eglise Protestante Unie et l'Eglise Evangélique Libre.

## Etudes bibliques

- Au temple : jeudi 24, à 14 h 30  
- A Mandelieu : vendredi 25, à 14 h 30 (lieu précisé ultérieurement)

## Groupes

- Rencontres du Jeudi : de 19 à 20 h 30 au temple les 3, 10, 17 et 24 (voir thèmes page 4)  
- Rencontre à l'Hôpital : jeudi 23, à 17 h à l'Espace de recueillement de l'Hôpital des Broussailles (4<sup>ème</sup> étage, ascenseur B).  
- Ecole biblique, KT, post-KT et jeunes : les rendez-vous seront fixés ultérieurement.  
- Club de l'Amitié : date fixée à la rentrée.  
- Groupe Théo du Moulin : reprise en octobre

## Conseil Presbytéral

- Mercredi 23, à 20 h, au temple

## Oecuménisme

- Cercle du silence : premier jeudi du mois, de 17 h 30 à 18 h 30, allées de la Liberté (kiosque) à Cannes.  
- Conseil Chrétien de Solidarité de Cannes : Forum samedi 26 de 10 h à 17 h, aux allées de la Liberté, suivi à 17 h d'une conférence au Salon Jaune de l'Hôtel de Ville.

Pour la pasteure Florence Couprie qui va assurer l'intérim à



Cannes, l'église recherche une voiture de petite cylindrée, louée ou prêtée 10 à 15 jours par mois à partir du 19 septembre 2015.

Téléphoner à Denise de Leiris :  
04.93.69.92.79 ou 06.89.86.80.89

## Réunion-débat au temple

**le dimanche 13 septembre, à 14 h 30**

*Comment va se vivre à Cannes la possibilité de bénir un couple homosexuel marié ?*

*Comment l'Eglise de Cannes accueille-t-elle la décision synodale ?*

Telles sont les questions que vous êtes toutes et tous invité(e)s à partager. Venez nous dire comment vous avez reçu et compris cette décision. Quel est votre accueil ? Positif, mitigé, négatif ? Quelles sont vos interrogations, êtes-vous peinés, choqués ? Beaucoup d'arguments pour ou contre se basent sur une lecture biblique... qui diffère selon les courants, chacun soutenant sa thèse avec conviction.

Sur cette délicate question peut-on se positionner « a priori » et décider en théorie, ou laisser une place à l'écoute pastorale, au dialogue singulier, porter attention à l'autre ? Venez-vous exprimer !

Comprenez qu'il ne s'agit pas de refaire le débat qui a déjà eu lieu l'année dernière mais plutôt de comprendre et peser les enjeux de la décision synodale de Sète. Le Conseil se veut à l'écoute de la communauté.

**Nous comptons sur votre participation pour dialoguer sereinement et librement.**

## Journée consistoriale dimanche 27 septembre aux Courmettes

Thème :

**« Terre créée, Terre abîmée, Terre promise »**

Déroulement :

- 10 h 30 : Accueil  
- 11 h : Culte  
- 12 h 15 : Pique-nique  
- 14 h 30 : Conférence-débat sur le thème « *Le traitement de l'information religieuse dans les médias* » avec Nathalie Leenhardt, rédactrice en chef de « Réforme ».

Activités encadrées pour les enfants par les monitrices des différentes églises sur le thème de la Création.

Pour simplifier l'organisation chacun apporte son pique-nique (pas de repas partagé).

## Petite annonce

Femme cinquantaine, recherche à l'année 2 pièces vides, loyer raisonnable, Cannes et environs. Tél. 06.11.20.02.09

## L'Arc-en-Ciel d'octobre

- Comité de rédaction :  
mardis 8 et 22 septembre, à 17 h, au temple  
- Routage : mardi 29 septembre, à 14 h, au temple  
- Date limite remise articles : dimanche 20 septembre

## Dans nos familles

**Baptêmes**

- Isabelle Wÿers et sa fille Maeva Wÿers le 22 juillet ;  
- Léandre Cauvin-Solignac, le 26 juillet.  
*Bienvenue dans l'Eglise de Jésus-Christ !*

**Décès**

- M. Lange (crématorium le 29 juillet), M. Delrue (Athanée le 13 août), M<sup>me</sup> Aubernet (Athanée le 25 août).  
*Nos pensées et nos prières vont vers celles et ceux qui sont dans le deuil.*

- Nous avons appris le décès au Cameroun de la maman de notre amie Blanche Pichard. Nous l'entourons de toute notre affection.

Nous remercions :

- le pasteur Denis Klein,
- la pasteure Claudine Jacquin-Robert,
- les prédicateurs agréés  
Janine Kervella, Mireille Cornud, Gérard Huzen

d'avoir assuré les cultes de l'été.

## **Rencontres du Jeudi de 19 h à 20 h 30 des mois de septembre et début octobre**

*Temps de partage, discussion, prière et louange*

Jeudi 3

**Rencontre de reprise en louange et prière**

Jeudi 10

**La croissance spirituelle**

Jeudi 17

**Le pardon**

Jeudi 24

**La rédemption dans le Sang de Jésus-Christ**

Jeudi 1<sup>er</sup> octobre

**Soirée louange et prière**

Jeudi 8 octobre

**Le Nom de Jésus-Christ**

Ces Rencontres ont lieu tous les jeudis, sauf exceptions qui sont annoncées à l'avance. Elles sont organisées et animées par un groupe de l'Eglise Protestante Unie de Cannes.

Elles sont un lieu d'échanges conviviaux, de discussion et de spiritualité ouverts à tous ceux qui se posent des questions d'ordre spirituel ou existentiel, qui cherchent un sens à leur vie.

Temple de l'Eglise Protestante Unie de Cannes  
7, rue Notre-Dame - 06400 Cannes  
et pour tous renseignements :  
09.51.77.47.11

***Soyez les bienvenus !***

## **Lectures bibliques de septembre et début octobre**

<i>Lectures suivies</i>	<i>Psaumes</i>
M 01 Matthieu 14.1-12	35
M 02 Matthieu 14.13-21	111
J 03 Matthieu 14.22-36	89.1-30
V 04 Matthieu 15.1-20	89.31-53
S 05 Matthieu 15.21-28	86
D 06 Esaïe 35.4-7 Jacques 2.1-5 Marc 7.31-37	146
L 07 Matthieu 15.29-39	136
M 08 Matthieu 16.1-12	85
M 09 Matthieu 16.13-20	2
J 10 Matthieu 16.21-28	22
V 11 Matthieu 17.1-13	99
S 12 Matthieu 17.14-21	18.1-25
D 13 Esaïe 50.5-9 Jacques 2.14-18 Marc 8.27-35	116
L 14 Matthieu 17.22-27	18.26-51
M 15 Matthieu 18.1-9	131
M 16 Matthieu 18.10-14	130
J 17 Matthieu 18.15-20	133
V 18 Matthieu 18.21-35	36
S 19 Matthieu 19.1-12	128
D 20 Jérémie 11.18-20 Jacques 3.16 à 4.3 Marc 9.30-37	54
L 21 Matthieu 19.13-15	8
M 22 Matthieu 19.16-26	25
M 23 Matthieu 19.27-30	132
J 24 Matthieu 20.1-16	134
V 25 Matthieu 20.17-28	123
S 26 Matthieu 20.29-34	3
D 27 Nombres 11.25-29 Jacques 5.1-6 Marc 9.38-48	19
L 28 Matthieu 21.1-11	150
M 29 Matthieu 21.12-17	5
M 30 Matthieu 21.18-22	52
J 01 Matthieu 21.23-27	69.1-19
V 02 Matthieu 21.28-32	11
S 03 Matthieu 21.33-46	69.20-37
D 04 Genèse 2.18-24 Hébreux 2.9-11 Marc 10.2-16	128

Paris, le 19 mai 2015.

Frères et sœurs.

Le Synode national, réuni au Lazaret (Sète) le week-end dernier, a adopté la décision que vous trouverez en pièce jointe. Cette décision intervient au terme d'un processus synodal de plus de 18 mois, ouvert sur un thème large (« Bénir. Témoins de l'Évangile dans l'accompagnement des personnes et des couples ») et qui s'est progressivement concentré, au fil du travail dans les paroisses et Eglises locales puis dans les synodes régionaux, sur la question de la bénédiction des couples mariés de même sexe.

Sur ce point, le Synode a notamment décidé : « *Le Synode est soucieux à la fois de permettre que les couples de même sexe se sentent accueillis tels qu'ils sont et de respecter les points de vue divers qui traversent l'Eglise protestante unie. Il ouvre la possibilité, pour celles et ceux qui y voient une juste façon de témoigner de l'Évangile, de pratiquer une bénédiction liturgique des couples mariés de même sexe qui veulent placer leur alliance devant Dieu* ».

Nous savons que les points de vue sur cette question précise, et plus largement sur le thème synodal, sont divers dans notre Eglise, parfois opposés. Les lectures de l'Écriture, les arguments théologiques, la perception des attentes, le contexte social, les logiques ecclésiales, les expériences pastorales, l'histoire familiale et individuelle, les résonances intimes, se combinent dans des positionnements complexes, bien plus nuancés que ce que les propos médiatiques ou les réactions sur les réseaux sociaux semblent trop souvent indiquer. Après la décision synodale, cette diversité demeure et elle doit être respectée et même honorée. Quant à la décision synodale, parole de notre Eglise, elle doit bien évidemment elle aussi être respectée et honorée.

Le résultat des votes de chaque paragraphe ou alinéa (plus de 90 % de voix pour, en moyenne) ne signifie en aucun cas qu'une majorité écrasante aurait « gagné » face à une petite minorité. Après les longs travaux préparatoires et au terme de la session synodale, il dit tout autre chose, qui est très important. Il signifie que le processus d'élaboration et de rédaction du texte soumis au vote a été mené suffisamment loin pour que la plus grande partie des délégués synodaux, dans la variété même de leurs points de vue personnels exprimés en groupes et à la tribune, puisse y reconnaître la parole de notre Eglise. D'ailleurs, à l'issue du Synode, les rapporteurs ont été applaudis par une assemblée debout, qui exprimait par là sa gratitude pour leur capacité à prendre en compte et à intégrer dans le texte proposé l'ensemble des opinions partagées.

La décision qui vient d'être prise, quel que soit notre légitime positionnement personnel, est une vraie décision d'Eglise. Il nous appartient de l'accueillir comme telle.

<< >>

Il faut prendre le temps de lire les quatre pages de la décision dans leur intégralité. Chaque étape est importante, ainsi que leur articulation. Nous en soulignons ici quelques aspects, dans l'ordre des paragraphes.

De 0.1 à 6 : si nous valorisons la diversité, n'oublions pas les points de consensus total, très nombreux et fondamentaux ! On en retrouve tout au long du texte, depuis la lecture des Écritures jusqu'à l'attention aux questions de société, en passant par la communion de l'Eglise, donnée par Dieu et toujours à traduire en communion fraternelle.

En 3.5, le Synode indique qu'il a été attentif aux points de vue exprimés par nos Eglises-sœurs, des Eglises évangéliques à l'Eglise catholique, en passant par beaucoup d'autres, en France comme à l'étranger. Bien souvent, les accords ou les désaccords, selon les cas, avec ces Eglises sur les questions de conjugalité ou de mariage sont anciens, connus. Dans les jours qui viennent, le texte de la décision, accompagné d'une lettre permettant d'en préciser le contexte et les enjeux, sera envoyé aux responsables de ces Eglises-sœurs.

En 4.2.1, les différences, en particulier quant à l'interprétation des Écritures, sont évoquées. Elles le sont brièvement (un texte de décision synodale doit rester court) mais réellement. Aucune n'est ignorée, moins encore dévalorisée.

En 4.2.2, il faut souligner que le Synode a décidé d'ouvrir une possibilité. La bénédiction de couples de même sexe mariés, qui en font la demande, ne s'impose à aucun pasteur, à aucun conseil presbytéral. Là où le pasteur et le conseil s'accordent, comme il est précisé au 5.2, elle est possible. La diversité de pratiques n'est pas une nouveauté dans notre Eglise : elle existe par exemple aussi, sous des modalités différentes, à propos de la pratique, bien plus centrale pour la vie de l'Eglise, du baptême des petits enfants.

#### **Et maintenant, dans nos conseils et nos communautés, que faire ?**

En Conseil presbytéral, il sera bon de lire la décision, pour s'assurer que chacun est bien au même niveau d'information, qu'on ne s'en tient pas aux mentions souvent rapides et approximatives faites dans ses médias préférés, et pour se l'approprier.

Il n'est pas nécessaire d'ouvrir à nouveau un débat sur ces questions. Lorsqu'il est dit (au § 5.2 de la décision) que le Conseil presbytéral et le pasteur doivent s'accorder sur la réponse de principe à apporter, le Synode précise que ce doit être à l'occasion d'une demande réelle. Depuis le début, le processus synodal a abordé le sujet sous un angle pastoral et il est bon de continuer ainsi. C'est donc lorsque le pasteur sera en mesure de dire à son conseil « j'ai reçu une demande » (sans entrer dans les détails de la situation concrète, car il est tenu au secret) que le conseil et lui, en dialogue, devront décider s'ils ouvrent localement la possibilité d'une telle bénédiction.

Pour sa part, le Conseil national va constituer les deux équipes dont la création a été décidée par le Synode et dont le rôle est précisément décrit (voir les § 5.3.1 et 5.3.2). Il demeure à l'écoute de la réception de cette décision dans les paroisses et Eglises locales. Il est prêt à répondre aux suggestions qui lui seraient faites pour favoriser cette réception.

« Avec l'aide de l'Esprit saint, osons la confiance entre nous, dans la confiance au Dieu de Jésus-Christ, qui nous bénit et nous appelle à bénir ! » C'est par cette exhortation que se clôt le texte adopté par le Synode. Qu'elle nous soutienne dans notre marche commune, chers frères et sœurs, pour être une Eglise de témoins de Jésus-Christ aujourd'hui.

Avec nos très fraternelles et cordiales salutations.

Philippe SAUTIER,  
modérateur du Synode national

Laurent SCHLUMBERGER,  
pasteur, président du Conseil national



0.1. Comment accompagner nos contemporains au plus près de leurs existences, dans leurs joies et dans leurs peines, dans les chemins qu'ils choisissent et ceux qu'ils subissent, dans leurs alliances et leurs séparations, pour leur permettre d'entendre une bonne nouvelle qui donne sens et saveur à leur vie tout entière ? Cette question que l'Église évangélique luthérienne de France et l'Église réformée de France ont déjà abordée lors de nombreux synodes depuis une vingtaine d'années s'inscrit dans la volonté de l'Église protestante unie de France d'honorer sa vocation à témoigner de l'Évangile.

0.2. Dans la société actuelle qui est plus sensible à ce qui est donné à voir qu'à ce qui est donné à entendre, le « geste-parole » de bénédiction constitue une façon très précieuse de partager quelque chose du Dieu de Jésus-Christ qui veut du bien pour chacun de nous.

## 1. Bénir : un don à recevoir, une richesse à partager

1.1. Nous trouvons la source de notre joie dans le « oui » premier que le Dieu de grâce pose sur nous en Jésus-Christ et que l'Esprit saint nous permet d'accueillir. Telle est la bénédiction qui fonde nos existences.

1.2. Partager cette joie en étant à notre tour porteurs de bénédiction pour les femmes et les hommes d'aujourd'hui, telle est notre vocation. L'Église protestante unie de France reçoit avec humilité et confiance cette mission d'être témoin de l'Évangile dans l'accompagnement des personnes et des couples. L'accueil de toutes celles et tous ceux qui s'adressent à elle et les gestes de bénédiction qu'elle peut offrir de la part de Dieu, sont autant de façons de dire la bonne nouvelle de son amour premier et de relayer son appel à vivre en relation avec lui.

1.3. « Bénissez, car c'est à cela que vous avez été appelés, afin d'hériter la bénédiction » (1 Pierre 3.9) : cette exhortation de l'épître de Pierre nous rappelle que bénir est source de bénédiction pour celui qui reçoit comme pour celui qui donne !

1.4. L'Église protestante unie de France, qui vit et invite à vivre de cette bénédiction, se veut attentive aux aspirations de ses contemporains, tout en restant vigilante et critique. Sans figer les Écritures dans la lettre d'une loi immuable, elle entend être fidèle à l'Évangile de Jésus-Christ et à son exigence, fondamentalement de sa foi et de son espérance.

## 2. La bénédiction : accueil gratuit de Dieu, promesse de sa présence et appel à vivre de l'Évangile

2.1. En nous redisant l'amour de Dieu manifesté en Jésus-Christ, la grâce de Dieu signifiée par la bénédiction nous décentre de nous-mêmes et nous libère de tout souci d'auto-justification. Elle nous appelle à laisser cet amour transformer nos vies pour les mettre au diapason de l'Évangile. Ainsi, selon les textes bibliques, la bénédiction est à la fois accueil, promesse et envoi ; ne retenir qu'un seul des trois pôles ne rendrait pas compte du mouvement même de la bénédiction.

2.2. Bénir, c'est offrir un signe et une parole qui disent

l'amour de Dieu et sa présence ; ce n'est pas faire un acte magique qui contraindrait Dieu à nous être favorable ; ce n'est pas non plus signifier qu'il approuverait nos projets. Puisqu'elle renvoie à celui qui fait toutes choses nouvelles, puisqu'elle suscite la confiance en lui, la bénédiction est vraiment source de paix et d'espérance, elle ouvre l'avenir et oriente une dynamique de vie renouvelée.

2.3. Être béni est un cadeau qui nous est offert par grâce, à recevoir dans la foi ; c'est un appel à accueillir les joies de la vie avec gratitude et un appui pour assumer nos difficultés avec courage et confiance.

2.4. Car la bénédiction atteste la présence de Dieu auprès de nous dans nos échecs comme dans nos succès, dans nos marches assurées comme dans nos errances. Elle ne nous dispense ni des incertitudes de la vie humaine, ni des risques de nos projets, ni de nos responsabilités, mais soutient notre confiance en la bienveillance de Dieu.

## 3. Cheminer ensemble

3.1. Sur la base de cette compréhension de la bénédiction, le Synode national appelle donc les fidèles, les paroisses et Églises locales, à accueillir pour eux-mêmes ce don de Dieu et à poursuivre la réflexion sur leurs propres pratiques de bénédiction.

3.2. L'Église protestante unie de France confesse que la communion de l'Église est don de Dieu, toujours à accueillir. Elle entend traduire ce don en marchant dans la communion fraternelle telle qu'en témoignent les Écritures. Il ne s'agit ni de confondre la légitime diversité avec une juxtaposition de convictions et de pratiques individuelles (simple pluralité), ni d'assimiler l'unité de l'Église avec l'imposition à tous d'une conviction et d'une pratique uniques (uniformité). La communion fraternelle est une manière de vivre ensemble en Église, en valorisant nos différences par l'intérêt que nous leur portons, dans la confiance et la gratitude d'être frères et sœurs, enfants divers d'un même Père céleste. Ainsi, ouvrir un chemin ensemble, c'est considérer précisément comme une bénédiction le fait que Dieu nous parle aussi à travers nos différences.

3.3. La communion fraternelle se construit en particulier dans la lecture partagée des textes bibliques. La diversité de nos interprétations nourrit et enrichit notre foi quand celles-ci se fondent sur la conviction commune que Jésus-Christ est le Seigneur.

3.4. Dans cet esprit, le Synode se réjouit que des questions concrètes, parfois sensibles, concernant la bénédiction des personnes et des couples aient pu être travaillées et débattues dans les Églises locales et les Synodes régionaux. Il n'éprouve pas le besoin d'uniformiser les pratiques de bénédiction, mais appelle les Églises locales et paroisses à accueillir les différences comme une interpellation et une richesse tout en poursuivant le dialogue en leur sein et entre elles, dans la communion fraternelle.

3.5. De la même manière, le Synode est convaincu que cette communion fraternelle doit être vécue dans le dialogue avec les autres Églises, notamment au sein de la Fédération protestante de France. Elle repose sur notre commun enraciné

nement en Jésus-Christ, notre Seigneur et Sauveur, par-delà les pratiques différenciées dans l'accueil et l'accompagnement des personnes et des couples.

#### 4. Bénir en Eglise

4.1. Attentif au désir de beaucoup de nos contemporains que leur soit manifestée la bienveillance inconditionnelle de Dieu dans le concret de leurs existences, dans leurs épreuves et leurs joies, le Synode invite les paroisses et Églises locales et les ministres à exercer pleinement leur responsabilité pastorale à leur égard,

- en accueillant avec bienveillance et sérieux les personnes et les couples qui, dans leur grande diversité, s'adressent à eux, parce qu'ils veulent placer leur existence devant le Dieu de Jésus-Christ,

- en les accompagnant dans leurs efforts pour discerner le projet que Dieu a pour eux,

- et en explorant les voies possibles pour leur signifier en Église la bénédiction de Dieu.

4.2. Les paroisses et Églises locales ont particulièrement réfléchi à la demande formulée par un certain nombre de couples de même sexe, membres de notre Eglise, qu'une bénédiction soit prononcée sur eux à l'occasion de leur mariage civil.

4.2.1. Le Synode prend acte des positions diverses qui se sont fait entendre à ce propos au sein de l'Eglise protestante unie au cours de la démarche synodale – comme il en existe d'ailleurs dans d'autres Églises. Il affirme que ces différences ne sauraient remettre en cause la communion fraternelle, fondée en Jésus-Christ et non dans l'unanimité de nos convictions.

Nous lisons tous dans les Écritures la joie d'un engagement à vivre un amour respectueux de l'autre. La bénédiction témoigne alors du « oui » de Dieu à l'amour entre deux personnes qui devient alliance et projet, chemin et promesse. Tous aussi nous recevons le témoignage des Écritures qui font de l'amour fidèle d'un couple homme-femme une parabole de la fidélité de Dieu pour son peuple. Mais nous n'en tirons pas tous les mêmes conséquences : pour certains, seuls de tels couples peuvent être bénis liturgiquement, tandis que pour d'autres, la bénédiction de Dieu ne saurait être liée à l'orientation sexuelle.

4.2.2. Le Synode est soucieux à la fois de permettre que les couples de même sexe se sentent accueillis tels qu'ils sont et de respecter les points de vue divers qui traversent l'Église protestante unie. Il ouvre la possibilité, pour celles et ceux qui y voient une juste façon de témoigner de l'Évangile, de pratiquer une bénédiction liturgique des couples mariés de même sexe qui veulent placer leur alliance devant Dieu.

#### 5. Coordonner nos pratiques

5.1. Afin de vivre pleinement la communion fraternelle, il est utile de nous donner les moyens de coordonner nos pratiques, à propos des bénédictions de couples de même sexe, aussi bien au sein des Églises locales et paroisses qu'entre elles.

5.2. Les bénédictions liturgiques, qui relèvent du discernement pastoral, ne peuvent pas se faire sans un dialogue en Conseil presbytéral. Si, concernant les situations concrètes, le ministre (ou la personne titulaire d'un mandat) est tenu au secret professionnel, y compris vis à vis du Conseil presby-

téral, il lui faudra, à l'occasion d'une première demande et dans le souci d'exercer pleinement son ministère d'unité, s'accorder avec son Conseil sur le principe de telles bénédictions liturgiques.

5.3. Le Synode décide de la création d'une part d'une « Équipe d'accompagnement des bénédictions » et d'autre part d'une « Équipe liturgique pour les bénédictions ».

5.3.1. Équipe d'accompagnement des bénédictions :

5.3.1.1. Cette équipe sera composée de 5 à 7 membres nommés par le Conseil national.

5.3.1.2. Elle aura la responsabilité d'accompagner les Églises locales et les paroisses qui le souhaitent dans leurs réflexions et leur décision. Elle pourra aussi proposer une intervention sur la suggestion du Conseil régional.

Elle pourra être consultée par un ministre (ou une personne titulaire d'un mandat) désireux d'avoir un interlocuteur pour discerner le meilleur chemin à suivre dans telle situation concrète ; les membres de l'équipe qui interviendront alors seront soumis au secret professionnel.

5.3.2. Équipe liturgique pour les bénédictions :

5.3.2.1. Cette équipe sera composée de 5 à 7 membres nommés par le Conseil national.

5.3.2.2. Elle aura la responsabilité de collecter, élaborer et diffuser des supports liturgiques concernant la bénédiction des couples de même sexe à l'occasion de leur mariage. Ces éléments seront utilisables à titre temporaire, jusqu'à ce que les synodes soient saisis d'un projet de liturgie instruit par quelques années d'expérience. En attendant, toute liturgie pour une telle bénédiction sera élaborée en dialogue avec cette équipe.

#### 6. Envoi

Le Synode exhorte les Églises locales et paroisses à exercer ainsi la liberté des enfants de Dieu, en ayant le souci les uns des autres, dans la bienveillance et la communion fraternelle.

Avec l'aide de l'Esprit saint, osons la confiance entre nous, dans la confiance au Dieu de Jésus-Christ, qui nous bénit et nous appelle à bénir !

##### Parmi d'autres, quelques réactions :

- Déclaration du Conseil de la Fédération protestante de France :

[www.protestants.org/fileadmin/user\\_upload/Protestantisme\\_et\\_Societe/documentation/20150620-Declaration\\_du\\_conseil\\_de\\_la\\_FPF.pdf](http://www.protestants.org/fileadmin/user_upload/Protestantisme_et_Societe/documentation/20150620-Declaration_du_conseil_de_la_FPF.pdf) ou plus simplement, taper : « notre diversité fait notre richesse ».

- Décision de Belleville :

[epubelleville.fr/debat-synodal/debat-synodal/](http://epubelleville.fr/debat-synodal/debat-synodal/)

- Déclaration aux instances nationales, signée de 51 pasteurs :

[admi-net/wiki/Attestants\\_fichiers/Declaration-version\\_revue\\_22\\_juin\\_2015-pdf](http://admi-net/wiki/Attestants_fichiers/Declaration-version_revue_22_juin_2015-pdf)

- « Épître à une conscience inquiète » :

[www.protestants-nice-se.org/epitre-a-une-conscience-inquiete/](http://www.protestants-nice-se.org/epitre-a-une-conscience-inquiete/)

## A la Colline :

Voici quelques photos qui parlent mieux que des mots : les fenêtres et les volets sont posés, reste à les peindre ; la verrière au-dessus de la salle Bonnefon a disparu au profit d'une terrasse ; le carrelage est posé sur la presque totalité du RDC ; les cloisons sont presque terminées à tous les niveaux, mais les portes intérieures ne sont pas encore livrées ; les sanitaires sont en cours de pose ; il y a des fils et des fourreaux partout ; à la fin du mois de septembre l'ascenseur sera monté. Bref, ça avance... Et le figuier a donné des figues encore plus sucrées que d'habitude. Question de soleil !

Denise de Leiris



### **Cours de Théologie 2015-2016**

Centre Protestant de l'Ouest - 278 avenue Sainte Marguerite, Nice  
de 10 h à 16 h

Prix pour l'année : 70 € - Tarif réduit de 35 € envisageable si besoin

### **"La théologie au XX<sup>e</sup> siècle"**

Samedi 3 octobre 2015 : Elian Cuvillier

*Des vies de Jésus à la prédication des premiers chrétiens : l'héritage libéral et ses limites  
Histoire et vérité, un nouage en débat*

Samedi 7 novembre 2015 : Frédéric Chavel

*Karl Barth : Dieu parle aujourd'hui*

Samedi 5 décembre 2015 : Guilhen Antier

*Le christianisme et la question herméneutique: Rudolf Bultmann et Paul Ricoeur*

Samedi 9 janvier 2016 : Frédéric Rognon

*Jacques Ellul : Foi chrétienne et société technicienne*

Samedi 12 mars 2016 : Marc Boss

*Paul Tillich: une théologie aux frontières de l'Europe, de l'Amérique... et de l'Asie*

Samedi 2 avril 2016 : Pierre Bühler

*Gerhard Ebeling (1912-2001) : le souci de la Parole, à l'école de Luther*

Inscription : EPU Nice Saint Esprit  
21, bd Victor Hugo 06000 Nice  
Tel 04.93.82.15.76 - epu.nice@gmail.com

## Mission : L'Arménie, pays d'un peuple résistant



Je venais à peine de relire ce livre magnifique « Mayrig » écrit par Henri Verneuil de nationalité française mais d'origine arménienne (Achod Malakian), lorsque je réalisais ce que ce livre pouvait représenter ces dernières années.- l'histoire de ce petit émigré arménien fuyant le génocide de son peuple avec ses parents et les deux sœurs de sa mère. Ils débarquent à Marseille, le petit Achod a quatre ans. Après des années de sacrifice, de travail, ces adultes consacrent leur vie à cet enfant et lui permettent d'abord de devenir ingénieur et plus tard grand réalisateur de cinéma. Mais combien il a fallu d'amour et de sacrifices pour en arriver là !

Quelques temps après, je reçois notre journal régional « Echanges » avec en première page la photo d'une vieille église dans la montagne et au fond le Mont Ararat ; alors je décide ce jour-là que l'Arménie serait le sujet du dossier « Mission » au mois de juin.

L'Arménie est l'une des plus anciennes civilisations au monde. C'est la première nation chrétienne qui a construit la première église entre 298 et 301 à Etchmiadzine. Géographiquement, l'Arménie est un territoire situé entre l'Euphrate et le Caucase, profondes vallées, hauts plateaux, sa montagne de cœur est le Mont Ararat à 60 km au sud-ouest d'Erevan, la capitale. Mais aujourd'hui situé en Turquie, le Mont Ararat reste le symbole national de l'Arménie.

Le peuple arménien a soudé son identité à travers sa culture, sa langue et sa religion.

L'Eglise apostolique arménienne est une église indépendante de Rome et de Byzance, 90 % de la population appartient à cette église.

Côté protestant, les églises évangéliques arméniennes sont une petite minorité, qui se sont regroupées surtout dans les pays d'accueil et c'est en 1926 qu'est créée en France l'Union des églises évangéliques arméniennes : une douzaine d'églises constituées dans la région parisienne, la région lyonnaise et surtout à Marseille, qui après le génocide accueillirent plusieurs milliers de réfugiés arméniens.

Le DEFAP, notre service protestant de mission, n'a pas d'envoyé en Arménie, mais en 1988 un terrible tremblement de terre secoue le nord de l'Arménie faisant de nombreuses victimes, des orphelins ; c'est alors que voit le jour l'association « Solidarité protestante France-Arménie » en avril 1990 sous la direction du pasteur Samuel Sahagian, association très active encore de nos jours avec parrainages de familles, restos solidaires, travaux d'approvisionnement en eau potable dans les hôpitaux et les logements à Gumri.



Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la France a tendu une main fraternelle à des milliers d'Arméniens rescapés du génocide ; elle a été l'un des premiers états à reconnaître le rétablissement de l'indépendance de l'Arménie le 26 décembre 1991.

Aujourd'hui, la langue arménienne est toujours pratiquée dans les églises et les temples. Les évangéliques arméniens sont attachés à l'autorité incontestable, absolue de l'Evangile. Ils ont besoin de prier pour recevoir la grâce de pardonner et marqueront le centenaire du génocide sur le thème « justice, vérité et réconciliation ».

Thérèse Morzone

Info du dimanche 14 juin,

d'après le livre « Mayrig » d'Henri Verneuil et « Echanges » de mai 2015.



## Besoin de toi

*Parce que le monde est beau  
Et que la beauté est une chose fragile  
Et que nous sommes les gérants de la création,  
Nous avons besoin de toi, Seigneur.*

*Parce que le savoir paraît illimité  
Et que nous ne savons pas  
Ce qui est au-delà de notre savoir,  
Nous avons besoin de toi, Seigneur.*

*Parce qu'il nous est possible de vivre sans toi,  
Que nous sommes libres de nous opposer à toi,  
Et que nous pourrions idolâtrer notre propre bon sens,  
Nous avons besoin de toi, Seigneur.*

*Parce que tu vins parmi nous  
Et que tu t'assis à nos côtés,  
Parce que tu nous entendis parler  
Alors que nous l'ignorions  
Et que tu guéris nos douleurs  
Puisque tu nous aimas jusqu'à la fin  
Et triomphas de toutes les haines,  
Nous avons besoin de toi, Seigneur.*

Communauté de Iona

## Adresses des trésoriers :

- *Paroisse/Arc-en-Ciel/DEFAP* :  
Romain Aragon,  
66, impasse Font Freyre - Le Logis de Paris  
83600 Les Adrets de l'Estérel  
Par chèque à l'ordre de :  
"Eglise Protestante Unie de Cannes"  
Par virement : IBAN : FR 98 / 2004 / 1010 / 0800 /  
8470 / 5K02 / 954 / BIC : PSSTFRPPMAR
- Pour Arc-en-Ciel et DEFAP, merci de l'indiquer au dos  
du chèque ou dans l'ordre de virement.
- *Entraide protestante de Cannes* :  
Annie Casalis,  
"La Colline" 9, rue de la Croix, 06400 Cannes  
Par chèque à l'ordre de :  
"Entraide Protestante de Cannes"

**Bulletin L'ARC EN CIEL** 7, rue Notre Dame - 06400 Cannes  
imprimé par l'Eglise Protestante Unie de Cannes - I.S.N. N° 0241-046 X  
Tirage : 300 exemplaires - Directrice de la publication : Carine Vogel  
Soutien : expédition par la poste 18 E - envoi via Internet : 15 E

"L'ARC-EN-CIEL" bulletin d'information protestant fait par des bénévoles, est "à but non lucratif" (lois du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et 5 décembre 1905). De ce fait, il n'est pas sujet à commerce, mais à droit associatif de publier, propager des pensées, des actes, des missions, des nouvelles et autres, issus d'informations et de communications de la présence chrétienne dans le monde. L'équipe bénévole de rédaction consciente de l'assujettissement de son bulletin "L'ARC-EN-CIEL" aux différentes lois françaises (presse, 29 juillet 1881; protection littéraire et artistique, 14 mars 1957 et 4 juillet 1985; communication audiovisuelle, 30 septembre 1986 et autres), partage, communique et communité dans la fraternité chrétienne autant avec ses publications qu'avec celles recueillies dans toutes publications chrétiennes, voire autres. Il va de fait que certaines publications peuvent faire l'objet de demandes d'autorisations ou de cession de droit gratuit ou payant, c'est ce que dans l'usage et la courtoisie nous nous appliquons à demander; toutefois si par oubli ou omission, certaines publications devaient faire l'objet de droits, la rédaction rappelle que la France a adhéré à la Convention de Berne en 1886, pour la protection des auteurs contre toutes reproductions faites sans leur consentement et que "ipso facto" toute oeuvre publiée est protégée.

Destinataire :

**Bonne rentrée à tous !**